DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER

COMMUNE DE LUMBRES

ARRÊTE N°2026/149

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu les travaux de l'ancienne trésorerie – rue Broncquart par la Société AT3D,

Considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit sur 2 places de parking devant l'ancienne trésorerie rue Broncquart **du Mardi 27 Octobre 2026 au Vendredi 04 Décembre 2026.**

Article 2 : La mise en place de la signalisation sera réalisée par le demandeur.

Article 3 : - Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Ville de Lumbres,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,
- Monsieur le Directeur de la Société AT3D,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 27 Octobre 2026.

Le Maire,
Joëlle DELRUE.

MAIRIE DE LUMBRES 62380 (Pas-de-Calais)

Acte rendu exécutoire
le 27 OCT. 2026